



CAMPING LE BOIS DE PINS **

Route d'Opoul - BP 24 - 66 600 SALSES-LE-CHATEAU

☎ 04.68.38.68.44 - Mail: info@leboisdepins.com

CONTRAT DE RESERVATION

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____ Code Postal _____
 Ville _____ Pays _____
 Portable _____ Email _____ @ _____

PARTICIPANTS AU SEJOUR (y compris le titulaire de la réservation et bébé)

NOM	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE

VEHICULE PLAQUE _____ MARQUE _____ MODELE _____ COULEUR _____

DATE DU SEJOUR : du _____ (après 16h) au _____ (avant 10h)

	EMPLACEMENT TENTE
	EMPLACEMENT CARAVANE OU CAMPING-CAR
	ELECTRICITE 3 € par jour
	PERSONNE supplémentaire 4 € par personne et par jour
	ENFANT (moins de 12 ans) 3 € par enfant et par jour
	MOBIL-HOME 4/6 personnes TYPE SUN 2001 6 Couchages avec banquette 24 m2 (2 chambres)
	MOBIL-HOME 4/6 personnes TYPE SUN 2009 6 Couchages avec banquette 28 m2 CONFORT (2 chambres)
	MOBIL-HOME 6/8 personnes TYPE LOUISIANE 2008 8 Couchages avec banquette 32 m2 CONFORT (3 chambres)
	LOCATION TELEVISION 20 € la semaine (inclus pour les MH CONFORT)
	LOCATION FRIGO /LOCATION BARBECUE 15 € la semaine ou 4 € par jour
	ANIMAL 2 € par animal et par jour (carnet de vaccination obligatoire et tenir en laisse)

Frais de séjour 0,50 € par _____ jours et par _____ adultes = _____ €

Acompte de 30 % à verser _____ €

TOTAL DU SEJOUR _____ €

<input type="checkbox"/>	Chèque
<input type="checkbox"/>	Carte bleu _____ / _____ / _____ / _____ date de validité ____ / ____ Cryptogramme _____
<input type="checkbox"/>	Espèces
<input type="checkbox"/>	Virement IBAN : FR76 1710 6000 0730 0006 2662 308 SWIFT : AGRIFRPP871

Le solde est à régler 1 mois avant le jour d'arrivée.

J'AI BIEN PRIS CONNAISSANCE ET J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS PARTICULIERES ET GENERALES DE LOCATION DU MOBIL-HOME AINSI QUE LE REGLEMENT INTERIEUR. La réservation devient définitive après réception au contrat, de l'acompte et de l'acceptation du camping.

DATE : / /

SIGNATURE



CAMPING LE BOIS DE PINS **

Route d'Opoul - BP 24 - 66 600 SALSSES-LE-CHATEAU

☎ 04.68.38.68.44 - Mail: info@leboisdepins.com

REGLEMENT INTERIEUR Camping le Bois de Pins.

- 1) Les emplacements peuvent accueillir 6 PERS. MAXIMUM, quel que soit leur âge.
 - 2) La présence d'au moins une personne majeure est exigée. Les MINEURS doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Chaque occupant doit être en possession d'une carte d'identité pour justifier de son nom, de son âge et de son adresse.
 - 3) Vos invités doivent impérativement se présenter à la réception pour leur enregistrement nominatif comme «VISITEURS». Ils laisseront leur véhicule en dehors du camping. S'ils souhaitent passer la nuit, ils seront enregistrés comme «PERSONNE SUPPLEMENTAIRE» (cf. tarifs) dans le respect du nombre de personne maximum autorisé sur l'emplacement ou le locatif (cf. tarifs).
 - 4) Le PAIEMENT des séjours de passage, des suppléments divers, des modifications au contrat de réservation impactant le coût du séjour global, se fait dès l'arrivée.
 - 5) Pour les locations, une fiche d'inventaire vous sera remise à l'accueil. Elle sera à compléter de vos remarques et devra nous être retournée signée dans les 24h.
 - 6) Les CHIENS doivent être déclarés, tatoués, vaccinés et obligatoirement tenus en laisse. Des «sacs hygiéniques» sont gratuitement mis à votre disposition à la réception (Les animaux sont interdits à la piscine du camping).
 - 7) Ne rien laisser sur les cordes d'étendage pendant la nuit. Attachez vos vélos ou autres objets avec des chaînes. De façon générale ne conservez ni ARGENT, ni OBJET DE VALEUR sur votre emplacement ou à la vue des piétons. Le camping n'est pas responsable en cas de vol.
 - 8) L'accès au parc aquatique est réservé uniquement à la clientèle du camping. Le port du MAILLOT DE BAIN traditionnel est obligatoire dans l'eau (pas de short, pas de bermuda).
 - 9) Les BARBECUES charbons sont interdits
 - 10) La vitesse des VEHICULES à l'intérieur du camping est limitée à 10km/h. La circulation est interdite de 23h30 à 6h30.
 - 11) Veuillez laisser les sanitaires dans l'état de PROPLETE dans lequel vous les avez trouvés. Les jeux y sont interdits.
 - 12) Veillez à RESPECTER le sommeil de vos voisins à partir de minuit.
 - 13) Notre camping a bâti sa réputation sur le CARACTERE FAMILIAL de sa prestation ; les infrastructures, l'organisation, les programmes sont adaptés à cette fin. Nous nous réservons le droit de refuser ou de nous séparer de tout individu ou groupe d'individus qui ne respecteraient pas cet état d'esprit.
 - 14) Le jour du départ, les locations doivent être libérées pour 10h00, les emplacements pour 12h00, sinon une journée supplémentaire pourra être facturée au prix de la nuit en vigueur.
 - 15) En cas de LITIGE, la compétence de jugement est réservée aux tribunaux de Perpignan. Toutes réclamations éventuelles eues égard aux manquements de l'établissement doivent être signalées par écrit dans les 30 jours qui suivent le départ.
- Pour les locations uniquement :**
- 16) Le MENAGE est à effectuer par vos soins au moment du départ (avant 10h00). Vous avez la possibilité de choisir l'option « dispense de nettoyage final » (vaisselle exclue) contre paiement à l'accueil.
 - 17) Vous pouvez demander un rendez-vous contradictoire d'INVENTAIRE jusqu'à la veille de votre départ pour le matin même. Si ce contrôle ne relève aucun manquement à la PROPLETE, ou aux biens matériels inventoriés.

18) Si ce rendez-vous n'a pas lieu, le contrôle sera néanmoins effectué par nos soins. Dans le cas où le locatif n'aurait pas été nettoyé correctement avant votre départ, un FORFAIT NETTOYAGE pouvant aller jusqu'à 60€ sera facturé.

19) La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais réels seraient supérieurs au montant fixé (200€ à 400€)

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION **Camping Le Bois de Pins**

- 1) Le fait de réserver votre séjour implique l'acceptation pleine et entière de nos conditions générales de réservations comme du règlement intérieur.
- 2) La réservation est nominative et ne peut être cédée sans l'accord du camping. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil des personnes dont les noms ne seraient pas ceux portés sur la «demande de réservation».
- 3) L'ATTRIBUTION des places se fait dans l'ordre d'enregistrement des réservations et selon les contraintes du planning. La direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation des numéros d'emplacements ou des locations.
- 4) Toute OPTION de réservation est limitée dans le temps. Passé ce délai de 10 jours, elle est automatiquement annulée sans préavis.
- 5) La réservation n'est effective qu'à réception de la demande complétée et approuvée, accompagnée de son acompte calculé et des frais de dossier. Un ACCUSE DE RECEPTION vous sera alors adressé; celui-ci sera à présenter à l'arrivée.
- 6) Le SOLDE DU SEJOUR est à régler au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour. L'intégralité du séjour est à régler dans le même temps que la demande de réservation, si celle-ci intervient dans les 4 semaines qui précèdent le jour d'arrivée prévu.
- 7) Sans règlement du solde du séjour dans le délai imparti, le camping se réserve le droit d'ANNULER la réservation et de conserver l'acompte.
- 8) Les frais de dossier restent toujours acquis au camping.
- 9) Les emplacements ou les locations doivent être occupés avant 20 heures. Si le client ne peut respecter cet horaire, il en informera la réception par tous moyens. Les informations et instructions seront transmises pour toutes arrivées tardives
- 10) En cas d'ARRIVEE RETARDEE ou de DEPART ANTICIPE (même motivé), aucune réduction ne sera accordée sur le montant du séjour.
- 11) Dans le cas où le client doit DIFFERER sa date d'arrivée, seul un message écrit (Email, Fax, Lettre) sera admis, sans quoi l'emplacement ou la location devient disponible 48 heures après la date contractuelle d'arrivée, l'acompte n'étant pas remboursé.
- 12) Pour toute ANNULATION parvenue avant le 31 mai, l'acompte sur le séjour sera remboursé (100% pour les emplacements, 50% pour les locations). Cette date passée, aucun remboursement ne sera effectué. PENSEZ A CONTRACTER UNE ASSURANCE ANNULATION PERSONNELLE.
- 13) ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, le camping LE Bois de Pins informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours